

AQC : connaissez-vous les rôles et les responsabilités de chacun?

Après plus de 15 ans d'existence, le Conseil canadien du porc (CCP) a entrepris un important chantier de révision des programmes AQC^{MD} et BEA^{MC}.



L'éleveur doit posséder tous les relevés et documents indiquant que les porcs entrant dans chaque bâtiment n'ont pas consommé d'aliments contenant de la ractopamine.

CETTE RÉVISION A POUR OBJECTIF DE :

- Simplifier le manuel de l'éleveur.
- Développer des outils technologiques pour faciliter la tenue de registres.
- Mettre à jour les programmes à la suite des nouvelles recherches scientifiques et à la publication du nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs.
- Améliorer la communication entre les éleveurs, les valideurs, les associations provinciales et le CCP.

Afin d'améliorer la communication, il est important que tous les intervenants impliqués dans l'application des programmes AQC^{MD} et BEA^{MC} connaissent bien leurs rôles et leurs responsabilités. Voici un rappel des principaux rôles et des responsabilités de tous les intervenants.

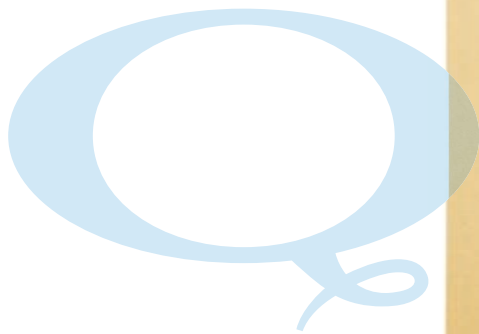
Éleveur

- Participe obligatoirement à la formation sur le programme AQC^{MD}.
- Procède à l'enregistrement de son site AQC.
- Prend connaissance du *Manuel du producteur*, le complète et le tient à jour.
- Fait les modifications nécessaires dans l'élevage pour s'adapter aux programmes (ex. : cartes de porcs, identification des silos).
- Forme ses employés à l'aide du manuel.
- Applique les pratiques définies dans le programme.
- Fait les corrections demandées si le valideur note des éléments non conformes.
- S'assure du maintien et de la mise à jour de l'application des programmes AQC^{MD} et BEA^{MC} sur sa ferme et voit aux validations annuelles de son site.
- Reçoit le représentant des Éleveurs pour l'audit des valideurs ou pour d'autres visites nécessaires dans le cadre du programme.
- Respecte l'engagement concernant l'application du programme et l'affichage.



Valideur

- Répond aux exigences de qualification professionnelle demandées.
- Complète avec succès la formation sur le processus de validation et réussit un examen national.
- Signe et respecte le code de conduite du valideur pour s'assurer qu'il respecte les règles établies et que les validations sont réalisées de manière uniforme et sans conflit d'intérêt.
- Participe annuellement à des séances de mise à jour sur le programme AQC^{MD} ou complète un examen en cas d'absence.
- Selon le cycle AQC, effectue une validation complète ou partielle :
 - Révise la documentation écrite : registres et procédures opérationnelles normalisées (PON).
 - Visite et évalue les installations de production (validation complète).
 - Remplit dûment le rapport de validation.
- Fait une demande d'actions correctives (DAC) et accompagne l'éleveur dans l'application et la compréhension du programme si des éléments non-conformes sont notés.
- Fait le suivi des demandes d'action corrective avec le producteur et s'assure que les éléments notés ont été corrigés.
- Envoie le rapport de validation et les demandes d'actions correctives et signées, s'il y a lieu, aux Éleveurs pour vérification.
- Fait le suivi des corrections à apporter avec le producteur à la demande des Éleveurs.



Les Éleveurs de porcs du Québec

- Assurent la gestion et la coordination provinciale des programmes AQC^{MD} et BEA^{MC}
- Respectent le manuel de gestion des programmes.
- Procèdent à l'enregistrement des sites AQC.
- Analysent les rapports de validation et recommandent ou retirent la certification d'un site.
- Émettent les lettres de rappel de validation aux producteurs.
- Réalisent des audits de valideur pour vérifier la conformité aux programmes.
- Assurent un soutien technique aux éleveurs et aux valideurs.
- Élaborent, en collaboration avec le CCP, la formation des valideurs et des producteurs afin qu'ils aient une bonne compréhension du programme.
- Révisent les documents des programmes AQC^{MD} et BEA^{MC} avec le CCP, avant leur distribution aux producteurs.
- Commandent auprès du CCP, le matériel nécessaire à l'application des programmes AQC^{MD} et BEA^{MC} sur les fermes du Québec.
- Participent aux réunions des comités du CCP.

Conseil canadien du porc

- Assure la gestion et la coordination nationale des programmes AQC^{MD} et BEA^{MC}.
- Appuie et coordonne les activités des associations provinciales afin de s'assurer que les programmes AQC^{MD} et BEA^{MC} sont appliqués uniformément dans chaque province.
- Coordonne les rencontres du comité de gestion et des comités techniques des programmes.
- Élabore et met à jour le manuel de gestion.
- Réalise dans chacune des provinces des audits pour s'assurer que les associations provinciales respectent le manuel de gestion.
- Examine les nouveaux progrès scientifiques et technologiques et révisé en conséquence le modèle générique HACCP et le manuel du producteur.

Il est primordial que tous collaborent dans l'application des programmes AQC^{MD} et BEA^{MC} afin de :

- Démontrer aux consommateurs et aux acheteurs que les producteurs appliquent de bonnes pratiques de production.
- Rester compétitif sur les marchés et s'y positionner avantageusement.

Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine

Éleveur

- Possède les lettres de garantie (mises à jour annuellement) des fournisseurs d'ingrédients ou d'aliments attestant que les aliments qui leur sont expédiés ont été fabriqués en conformité avec le programme*.
- Possède les factures et les étiquettes des aliments et ingrédients achetés (factures et étiquettes)*.
- Possède tous les relevés des traitements des porcs en partance ou un document similaire qui indique que les porcs entrant dans chaque bâtiment n'ont pas consommé d'aliments contenant de la ractopamine* (cochettes, porcelets, etc.).
- Remet au transporteur le Document d'information porcine (annexe 4) signé pour chaque expédition de porcs.
- Conserve une copie du Document d'information porcine à la ferme ou possède un registre d'expédition des porcs à l'abattoir*.
- Possède une annexe 5, soit la liste de contrôle spécifique servant à l'évaluation de l'adhésion au programme, par bâtiment.

* Ces documents doivent être conservés deux ans à la ferme.

Valideur

- Procède à la vérification du Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine lors des validations complètes et partielles.
- Remplit un addendum par bâtiment.
- Si des éléments non conformes sont notés, émet des mesures correctrices.
- Fait le suivi des mesures correctives avec le producteur et s'assure que les éléments notés ont été corrigés.
- Envoie les addendums avec le rapport de validation AQC^{MD}/BEA^{MC}.

Éleveurs de porcs du Québec

- S'assurent que les addendums sont bien remplis et que les actions correctives sont sûment complétées.
- S'assurent que les informations contenues dans l'annexe 5 sont conformes au dossier AQC de l'éleveur. ■